



# En direct des Balcons

Lettre d'information aux élus communautaires et aux élus municipaux des Balcons du Dauphiné

## Retour sur le conseil du 17 juillet 2018

### Les délibérations

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### ► Harmonisation des compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Suite à la fusion des 3 communautés de communes des Balcons Dauphinoises, de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, l'harmonisation des statuts doit être réalisée au plus tard deux ans après la création de la nouvelle intercommunalité.

La majorité des élus du Conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts. Les conseils municipaux disposent maintenant de 3 mois pour les adopter en vue d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

##### ► Définition de l'intérêt communautaire

Concomitamment aux travaux d'harmonisation des statuts, la communauté de communes doit également définir l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles listées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette précision concerne l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'environnement, la politique du logement, les équipements culturels et sportifs et l'action sociale.

A une très large majorité (66 votes pour sur 69 votants), le Conseil communautaire a adopté la proposition de définition de l'intérêt communautaire.

##### ► Prise de compétence transports scolaires des élèves de cycle 2 pour la natation scolaire

La compétence transports scolaires des élèves de cycle 2 (CP-CE1 et CE2) dans le cadre de la natation scolaire a été approuvée et sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### FINANCES

##### ► Travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées)

Le 9 juillet 2018, la CLECT a approuvé à l'unanimité deux rapports :

- Un concernant la restitution aux communes des compétences voirie et éclairage public, le transfert de la compétence GEMAPI, le transfert du contingent incendie et la restitution à certaines communes des subventions que versait la communauté de communes aux amicales de pompiers.

- Et un second relatif à l'octroi d'attributions de compensation exceptionnelles au titre de la restitution de la voirie et de l'éclairage public.

Conformément aux dispositions en vigueur, ce dernier rapport a été approuvé par la majorité des conseillers communautaires. Les sommes correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget principal.

#### MARCHÉS PUBLICS

##### ► Aménagement de la Voie Verte de Crémieu à Arandon-Passins – Avenant au lot n° 2 (VRD de Crémieu à Trept)

Dans le cadre de l'aménagement de la voie verte, un avenant a été approuvé par le Conseil communautaire concernant les travaux du lot n° 2 c'est à dire la partie située entre Crémieu et Trept confiée à l'entreprise Perrier TP.

L'objet de cette modification porte sur le remplacement d'un enrochement par un mur de soutènement traditionnel.

Le montant de l'avenant s'élève à 13 432.73 € TTC, soit une plus-value de 2,13 %.

##### ► Transport collectif des élèves de cycle 2 des écoles du territoire vers les centres nautiques - Attribution du marché

Le marché de transport collectif des élèves de cycle 2 dans le cadre de la natation scolaire a été attribué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à BERTHELET pour un montant annuel compris entre 50 000 et 150 000 €HT.

Il s'agit d'un marché à bons de commande.

L'estimation est d'environ 65 000 €TTC pour l'année scolaire 2018/2019.

#### AMÉNAGEMENT

##### ► Convention de remboursement des consommations électriques liées à la station de relevage de l'aire d'accueil des gens du voyage auprès du syndicat de Marsa

Le Conseil communautaire accepte le remboursement de 3 468 € au syndicat d'assainissement de Marsa au titre de la consommation électrique de la station de relevage de l'aire d'accueil des gens du voyage de Frontonas pour l'année 2017. Pour régulariser les consommations à venir, une convention sera passée entre la communauté de communes et le syndicat.



## ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### ► Fixation des tarifs de la piscine des Balcons du Dauphiné

Dans la perspective de l'ouverture de la piscine intercommunale des Balcons du Dauphiné le 1<sup>er</sup> octobre, la grille tarifaire suivante a été validée :

Tarifs scolaires	
Classe élémentaire	Cession de 10 séances   500 €
Classe de collège Isère	Prix défini par le département qui sera précisé dans une convention
Classe collège Ain	Prix défini par le Département qui sera précisé dans une convention
Tarifs publics	
Entrée à l'unité	
Moins de 3 ans	Gratuit
De 3 à 18 ans et carte étudiant	3,60 €
Adultes	4,60 €
Abonnement 10 entrées	
De 3 à 18 ans et carte étudiant valable 1 an à partir de la date d'achat (comprend le bracelet)	26 €
Adultes valable 1 an à partir de la date d'achat (comprend le bracelet)	36 €
Abonnement de 10h	
Adultes valable 1 an à partir de la date d'achat (comprend le bracelet)	30 €
Renouvellement bracelet en cas de perte 3 €	
Activités aquatiques	
Tarif annuel adulte	250 €
Tarif trimestriel adulte	90 €
Tarif annuel enfant	200 €
Tarif trimestriel enfant	70 €
Entrée accueils de loisirs	
Tout âge confondu	2 €
<b>Gratuité pour les éducateurs dans la limite de 1 pour 5 pour les moins de 6 ans et 1 pour 8 pour les 6 ans et plus</b>	
<b>Location ligne d'eau pour les associations, les MNS et les professionnels de santé</b>	
1 ligne d'eau/h	8 €
Location bassin associations	
Bassin/h	48 €

## AFFAIRES SOCIALES

### ► Habitat/Logement : Remboursement frais de scolarité des enfants des gens du voyage

Au titre de sa compétence facultative « soutien aux frais de scolarité des enfants des gens du voyage », la communauté de Communes de l'Isle Crémieu assurait le remboursement des frais de scolarité des enfants des gens du voyage engagés par la commune de Frontonas. Dans le cadre de l'exercice des compétences dit « à la carte », la communauté de communes des Balcons du Dauphiné a approuvé le remboursement à la commune d'une somme de 1 156 € pour 17 enfants scolarisés pendant l'année scolaire 2017/2018.

### ► Petite Enfance : Règlement de fonctionnement des Relais d'Assistance Maternelle

Le règlement relatif au fonctionnement des quatre relais d'assistantes maternelles a été approuvé par le Conseil communautaire.

## Informations

### ► Lancement de l'étude concernant l'instauration de la taxe de séjour

La communauté de communes a confié l'étude préparatoire à l'instauration de la taxe de séjour à la société Nouveaux Territoires. La délibération sera soumise aux élus lors du Conseil communautaire du 25 septembre prochain.

### ► Nouveau schéma départemental des gens du voyage

Dans le cadre de l'élaboration du futur schéma départemental des gens du voyage, les Balcons du Dauphiné travaillent actuellement avec la CAPI et la Communauté de communes des Vals du Dauphiné pour aboutir à une position commune et partagée.

## VOTRE AGENDA



**2<sup>ème</sup> séminaire élus - Elaboration PLH 2019-2024 :**  
maires et adjoints en charge de l'habitat/logement  
jeudi 6 septembre à 17h  
salle des fêtes Diamantelle à Vézeronce-Curtin

**Bureau communautaire**  
lundi 10 septembre à 14h

**Conseil communautaire**  
mardi 25 septembre à 18h  
Maison du Haut-Rhône Dauphinois – Crémieu

**Inauguration de la piscine**  
Lundi 1<sup>er</sup> octobre - horaire à préciser